

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHINON
COMMUNE DE CHAVEIGNES
2 C Le Bourg
37120 CHAVEIGNES

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle des fêtes de la Mairie de CHAVEIGNES le :

Lundi 9 novembre 2020 à 19 h 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,
 Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 octobre 2020,
- ✓ CCAS Dissout : Ecritures d'intégration de l'actif et recette exceptionnelle.
- ✓ Budget assainissement : modification budgétaire pour annulation d'écriture erronée de 2019
- ✓ Conseil Départemental : convention de reclassement de la RD 757
- ✓ Maison familiale et rurale Azay la rideau : demande de subvention
- ✓ Taxe d'aménagement : possibilité d'augmenter le taux
- ✓ FDSR 2021 : Dossier de subvention
- ✓ SIAEP de Courcoué : Rapport RPQS 2019
- ✓ SATESE : Rapport activités 2019
- ✓ CCTVV : Rapport activités 2019
- ✓ Décisions dans le cadre des délégations
- ✓ Bilan Marché Fermier 2020

- ✓ Questions diverses :

Séance du 9 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le neuf novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 novembre 2020, s'est réuni à la salle des fêtes, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire,

Etaient présents : DUBOIS Philippe, LAMBESEUR Raymond, MANCEAU Françoise, MONTAS Alain, SECHET Emilie, JEAN Catherine, AUBERT Laurent, PLANA Jacques, MARECHAUX Pascal, MERON Marie-Rose,

Absents : DIEU-COURREGES Cynthia (pouvoir à Philippe DUBOIS), ARNAULT Arlette, (pouvoir à Emilie SÉCHET), LEFEVRE Pierre (pouvoir à Raymond LAMBESEUR), MARECHAUX Olivier (pouvoir à Pascal MARÉCHAUX), RIBOT Sylvain,

a été élu secrétaire de séance : Emilie SÉCHET

Monsieur le maire demande une minute de silence en mémoire des personnes décédées lors des récentes attaques terroristes de Conflans-Sainte-Honorine et de Nice.

Délibération 2020 11 09-01

Approbation compte rendu conseil municipal du 7 octobre 2020

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du 7 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2020 11 09-02
CCAS dissous : Écritures d'intégration et recette exceptionnelle

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la dissolution du CCAS au 31/12/2019, il convient d'intégrer les écritures d'actif de ce budget. Ces écritures concernent une caution d'un montant de 175.32 € de 2 anciens locataires du 1, Le bourg (lorsque la maison était la « propriété du CCAS »). Puis de constater la recette exceptionnelle car ces deux locataires sont décédés depuis le début des années 2000.

Pour ce faire, une délibération du conseil est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'unanimité

- Décide d'intégrer les éléments de l'actif du CCAS au budget communal,
- Charge Monsieur le Maire d'émettre un mandat au compte 165 caution et un titre au compte 7718 Recette exceptionnelle sur opération de gestion pour 175.32 €
- Charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

Délibération 2020 11 09-03
Budget Assainissement Décision modificative

Monsieur le Maire informe les élus d'une erreur de bénéficiaire lors de la passation d'une recette en 2019. En effet, la commune a encaissé une recette alors que celle-ci était destinée à Richelieu. Cette somme provenait de l'entreprise SOGEA Nord-Ouest, qui se trouve être le délégataire de l'entretien de la station d'épuration de Richelieu et qui correspond, en fait, à la part que la commune doit redonner à Richelieu dans le cadre de la convention de déversement des eaux usées de Chaveignes.

Sur demande du comptable public et afin de régulariser cette erreur, il convient de faire une décision modificative du budget assainissement.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

DM N° 1	Compte	montant
Dépenses d'exploitation	61523 : entretien et réparation des réseaux	- 5 536.96
Dépenses d'exploitation	673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 5 536.96

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'unanimité

- Décide de procéder à la décision modificative n° 1 sur le budget assainissement comme indiquée ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

Délibération 2020 11 09-04
Conseil Départemental 37 Convention pour déclassement de la RD 757 – RD 20

Monsieur rappelle les conseils du 7 juillet, 9 septembre et 7 octobre lors desquels il a été exposé le projet de convention de déclassement et de rétrocession de voirie pour des routes départementales sur Chaveignes : RD 757 Avenue de la coupure du Parc et portion RD 20 – Route de Braslou.

Suite à la mise en service de la déviation de Richelieu, il est prévu le déclassement de la RD 757 en voie communale pour la partie Route de Tours, depuis le rond-point de Chauvin et de l'Avenue de la Coupure du Parc soit une longueur de 1 993 m.

De plus le Conseil Départemental désire inclure dans cette convention, suite à la création du rond-point de Chauvin, l'ancien « début de route de la RD 20 », (direction Braslou Le Buisson Penot). Cette partie d'environ 240 m (chaussée + bordure) serait dorénavant à la charge de la commune (entretien).

2 ouvrages sont aussi concernés par ce déclassement. Ce sont : le pont sur la Veude et le pont sur la « décharge de la Veude » (au niveau du Moulin de Chauvin). Monsieur le Maire voulait s'assurer du bon état de ces ouvrages. Le Chef du STA- SO, par mail en date du 8 octobre, nous a fait part de leur bon état « ils sont sains et ne présentent aucune anomalie technique sans quoi le Département les aurait repris avant déclassement ».

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

La commune a donc reçu du Conseil Départemental, le 5 octobre dernier, la nouvelle convention.

Celle-ci stipule les km de voirie rétrocédées ainsi que les travaux qui seront effectués, ou qui ont déjà été effectués par le Département dans le cadre de cette rétrocession.

Concernant les travaux d'aménagement de la RD 757 en agglomération, la participation financière du Département s'élève à 240 000 € (entièrement reçue à ce jour).

Pour la portion hors agglomération, le Département a déjà réalisé l'enrobé des Lisons au rond-Point de Chauvin pour un montant de 42 500 €.

Par cette nouvelle convention, il s'engage à réaliser la couche de roulement du plateau surélevé du Sablon à l'entrée de Richelieu, à titre de compensation pour la portion RD 20, pour un montant de 35 000 €.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide d'accepter la convention relative au déclassement de voirie des routes départementales n° 20 et 757, et le classement en voirie communale de ces mêmes routes,
- Charge Monsieur le Maire de signer ladite convention et tous documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

La commune de Richelieu procède actuellement aux travaux de rétrécissement du Pont sur le Mable en 1 voie de circulation avec trottoirs à 1 m 40 de chaque côté du pont. Les véhicules venant de Richelieu seraient prioritaires.

A la suite (dès le 9/11) les services du Département procéderont à la mise en place de l'enrobé (du Pont jusqu'au plateau surélevé du carrefour Avenue Le Sablon).

Lors de ces travaux la commune de Chaveignes fait réaliser la fin des pavés qui aboutent sur le Pont du Mable.

Il restera au niveau de ce programme, les fosses à creuser pour les arbustes et rosiers (demandés par l'ABF).

Sur 2021 l'enrobé sera réalisé de l'Avenue de la Coupure du Parc, entre le plateau surélevé des Sablons et celui de l'intersection de la Route de Thuet/Rue de la Croix Moussé, ainsi que la portion du plateau surélevé au niveau du Garage « Aubert » à la Rue des Lisons.

Délibération 2020 11 09-05

MFR Azay le Rideau : Demande de Subvention

Monsieur le Maire présente une demande de subvention reçue de la MFR Azay le Rideau dans laquelle un jeune habitant de Chaveignes suit sa scolarité. Il rappelle qu'il est alloué, habituellement 50 € par enfant de Chaveignes scolarisé dans ce type d'établissement.,

Il avait été budgété 5 000 € pour l'année 2020, cette somme prenait en compte les subventions habituelles versées par le budget communal, mais depuis le 01/01/2020, le CCAS étant dissout, il convenait d'y intégrer les subventions versées par le CCAS. Le montant alloué depuis le début de l'année s'élève à 4 218 €.

La Maire demande aux élus de se prononcer.

Mme Catherine JEAN s'abstient.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide d'attribuer les subventions suivantes :
MFR Azay le Rideau : 50 €
- Charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires au versement de ces subventions.

Délibération 2020 11 09-06 **Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de modifier le taux de la taxe d'aménagement. En effet ce type de délibération est à prendre avant le 30 novembre pour application à compter de 2021.

Il rappelle le champ d'application de la taxe d'aménagement.

La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), ainsi que celles qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Le produit de la taxe est partiellement reversé aux communes (l'autre partie est reversé aux départements). A ce jour la commune a instauré, depuis le 1^{er} janvier 2012, un taux de 1 %, le Département est, à l'heure actuelle, à 2 % et 0.40 % pour l'archéologie préventive.

Chaque nouvelle construction est donc taxée à hauteur de 3.40 % € établi sur des barèmes de type m², unité, ... suivant les constructions (maison, piscine, abri de jardin, place de stationnement...)

Il existe des possibilités d'exonération, 9 catégories, : Pour la construction de certains logements aidés, (hors PLAT et PTZ), limite de 50 % sur surface excédant 100 m² de certaines habitations, locaux à usage industriel et artisanal, commerce de détail ≤ 400 m², monuments historiques, abri de jardins pigeonniers..., maisons de santé, certains locaux à usage de stationnement...

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur l'augmentation ou non, (et / ou l'adaptation) de la taxe d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de ne pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement,
- Confirme que ce taux sera de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2021
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

Délibération 2020 11 09-07 **Fonds Départemental de Solidarité Rurale**

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental. Le Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) est destiné aux communes de moins de 2 000 habitants pour des projets d'investissements. Cette subvention se décompose en une partie « socle » annuelle d'environ 7 500 €, elle porte sur des investissements dit « courants ». Une autre partie « projet » est elle mobilisable lors de projets plus conséquents (pour rappel sur le Presbytère : 12 484 €). Cette subvention, est conditionnée, et ne peut en aucun cas dépasser 50 % du HT de l'investissement et la commune (toutes subventions confondues) doit avoir un reste à charge de 20 % minimum.

L'appel à projet 2021 est ouvert et le dossier est à remettre avant le 31/12/2021.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier : Les projets qui pourraient en bénéficier sont la toiture du four derrière la salle des fêtes et les abat-sons de l'église. Le toiture du four est percée, l'eau s'infiltre au niveau du four et les pierres s'abiment.

Il conviendra de demander des devis afin de chiffrer ces dépenses et voir si cela pourrait être engagé au niveau du budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de se positionner sur le FDSR 2021 et de déposer un dossier,
- Charge Monsieur le Maire de faire établir des devis concernant ce dossier,
- Etablira un plan de financement qui sera annexé au dossier,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

Délibération 2020 11 09-08 **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service du syndicat d'eau de Courcoué**

Les élus ont reçu en amont de la réunion, la fiche de synthèse et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'adduction en eau potable pour l'année 2019, rédigé par le SIAEP de la Région de Courcoué.

Ce document est public et permet d'informer les usagers du service

Il est disponible au secrétariat de mairie aux jours et heures d'ouverture.

Délibération 2020 11 09-09 **Rapport annuel 2019 d'activités du SATESE**

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel d'activités pour l'année 2019, rédigé par le SATESE (Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire).

Ce document est public et permet d'informer les usagers du service SATESE.

Il est disponible au secrétariat de mairie aux jours et heures d'ouverture.

Délibération 2020 11 09-10 **Rapport d'activités de la CCTVV**

Les élus ont reçu en amont de cette réunion le rapport d'activité 2019 de la CCTVV.

Conformément à l'article L. 5211-39 du CGCT, Tous les ans, le président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport est présenté par le maire au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Il est disponible au secrétariat de mairie aux jours et heures d'ouverture.

Délibération 2020 11 09-11

Décisions du Maire dans le cadre des délégations accordées par Délibération N° 2020 05 26-07 du 26 mai 2020 au titre de l'article L 2122.22 du CGCT

Le Maire présente les décisions qu'il a prise dans le cadre de ses délégations.

Urbanisme :

DIA 037 065 20 20013 : Pour mutation d'un immeuble 1, Route de Thuet ; non préemption (exécutoire le 16/10/2020).

DIA 037 065 20 20014 : Pour mutation d'un immeuble 32 , avenue de la Coupure du Parc ; non préemption (exécutoire le 20/10/2020).

CU a) 037 065 20 20018 : Pour mutation d'un immeuble 1, Route de Thuet, parcelle D 359 et D 788.

CU a) 037 065 20 20020 : Pour mutation d'un immeuble 32 Avenue de la Coupure du Parc, parcelle AB 103.

CU a) 037 065 20 20021 : Pour mutation d'un immeuble 2, Remises de Verrières ZM 8, D 92, D 93, D 94.

DP 037 065 20 20008 : Accord pour réfection de toiture et pose de 3 vélux au 29, Avenue de la Coupure du Parc.

DP 037 065 20 20009 : Accord pour pose de panneaux photovoltaïques au 6, Le Buisson Penot.

Questions et informations diverses :

Bus du numérique : Monsieur le Maire expose qu'il serait intéressant de faire venir le bus du numérique sur le territoire de la commune. En effet ce bus permet aux séniors de se familiariser avec les nouvelles technologies : ordinateurs, tablettes et accès aux différents sites officiels (impôts, sécurité sociale...). Le bus du numérique est un projet porté par les caisses de retraite Centre-Val de Loire (Carsat-MSA-CRCAS Agirc Arrco). Il conviendrait de recenser les séniors qui seraient intéressés afin de former des groupes de 12 personnes (2 groupes sur 2 demies-journées soit 24 personnes) pour que le bus puisse se déplacer.

Evaluation logement communal : Monsieur le maire expose qu'une évaluation du logement du 1, Allée du Gué Roger pourrait être faite afin de voir s'il serait intéressant de le vendre. Les élus demandent quel est le montant annuel des loyers de tous les logements communaux. Un récapitulatif leur sera envoyé.

Devis micro salle des fêtes : les élus acceptent le devis de 446.80 € TTC pour l'intervention de câblage et remplacement du micro de la sono de la salle des fêtes.

Bilan Marché Fermier : Monsieur le Maire remercie tous ceux, élus et bénévoles, qui ont participé à l'organisation de ce marché (montage/démontage et participation le jour même). Le météo était au rendez-vous et il y eu beaucoup de monde. Malgré les conditions sanitaires et un protocole sanitaire compliqué, les visiteurs étaient au rendez-vous et chacun à respecter les consignes sanitaires.

Il n'y a pas eu beaucoup d'enfants pour le concours mais il avait été difficile de mobiliser les écoles au printemps du fait du confinement.

De bons retours, les gens ont apprécié, cette occasion de sortir, de voir du monde, de se revoir. « Cela a fait du bien au moral ». Une belle ambiance et les exposants ont été satisfaits de leur journée.

Un gros travail de publicité a été réalisé par les élus et les bénévoles notamment pour le panneautage sur le bord des routes alentours. Une bonne idée pour le service du « vin d'honneur », les tonneaux disposés de part et d'autre ont eu du succès.

Le bilan est bon, les partenaires financiers ont répondu présent.

Rendez-vous l'an prochain pour le 25^{ème} Marché Fermier.

Réunion ONF : le contrat avec l'ONF est une contrainte administrative longue. Il est conclu jusqu'en 2038. Les travaux de replantation auront lieu fin 2021. L'ONF a proposé des pins maritimes mais ceux-ci ont une croissance d'environ 80 ans ce qui « freine » le retour sur investissement. Lors de la réunion, les élus ont demandé d'autres essences d'arbres à croissance plus rapide. Un carottage des sols sera effectué afin de déterminer quels types d'arbre pourraient être plantés. Les travaux de l'ONF pérennisent notre forêt, mais il faut quand même un retour financier car les sommes engagées lors de la plantation sont importantes. Monsieur le Maire précise que l'ONF ne fait pas les travaux tant que la commune n'a pas donné son accord. Les interventions de l'ONF sont assez longues dans le temps.

Tour de table :

Mme MANCEAU présente un projet un logo pour la commune.

Mme MERON a transmis aux élus en amont de la réunion, les comptes rendus des réunions auxquelles elle a participé.

Le calvaire au niveau de Chauvin se fend, un habitant a proposé de le rénover.

Mme JEAN informe d'un accident sur la rue du 19 mars dû à la vitesse et à l'alcool.

Monsieur MARÉCHAUX précise que les véhicules roulent toujours trop vite à la Forge.

Que faire pour la vitesse ? des dos d'âne, des coussins berlinois ?

M. LAMBESEUR et Mme MANCEAU ont participé à une commission CCTVV sur le commerce et l'artisanat lors de laquelle il a été exposé les difficultés rencontrées par les entreprises locataires de bâtiments communautaires pour le paiement de leurs loyers. Les différentes aides possibles ont été abordées.

M. LAMBESEUR et M. le Maire, ont participé à une Visio réunion avec le SIEIL : historique du syndicat et compétences ont été abordées. Projets en cours. Echanges entre les élus et le syndicat sur les problématiques rencontrées.

La date de pose des illuminations n'a pas été arrêtée avec la commune de Richelieu qui prêtera sa nacelle et un chauffeur.

Il convient d'être attentif autour de soi sur les problèmes que les anciens rencontreraient pendant cette période de déplacements restreints.

Des attestations dérogatoires sont disponibles dans la boîte devant la mairie. Il peut en être porter au domicile des habitants qui n'auraient ni internet ni copieur pour les éditer.

Maire Infos : a préparer.

Cérémonie du 11 novembre : en mode restreint. Le Maire et les Adjoints seront présents. Une gerbe sera déposée au monument aux morts et lecture du discours et des noms des Morts pour la France

Prochaine réunion le 16 décembre 2020 à 19h

La séance est levée à 21 h 20